

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 SEPTEMBRE 2021**

Public : néant

L'an deux mil vingt et un, le dix septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Crouy sur Cosson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Claudette SORIN, Maire.

**Date de convocation :** 2 septembre 2021

**Présents :** Mme Claudette SORIN, M. Philippe GRANADOS, M. Luc MARCHAND, Mme Aurore BOIDRON, Mme Sandrine MAURICE, Mme Martine ROLANDEAU, Mme Florence BOUSSION, Mme Armelle CLÉMENT, M. Jean-Jacques ABADIE, M. Arnaud CLÉMENT, M. Jean-Louis BOUCHARDON, M. Patrick JULIEN, M. Yann PERTHUIS, M. Christian DUCHATELLE.

**Secrétaire de séance :** Mme Armelle CLÉMENT

**Approbation du procès-verbal du 21 mai 2021**

Il est approuvé à l'unanimité.

***DÉLIBÉRATIONS :***

**Création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 à temps complet**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide :

- La création d'un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, suite à avancement de grade.

**Taxe d'aménagement année 2022**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas modifier la taxe d'aménagement pour l'année 2022.

La taxe restera donc à 2.50 % pour la partie communale.

**RAPPEL :**

Cette taxe est due pour tous les projets d'aménagement, de construction et d'agrandissement soumis à autorisation d'urbanisme et générant de la surface taxable.

Cette taxe est reversée :

- Pour partie à la Commune (taux actuel 2.50 %)
- Pour partie au Département (taux actuel 2.50 %)

Dès lors que ces opérations affectent le sous-sol, quelle que soit sa profondeur un pourcentage de

0.40% est prélevé concernant la redevance d'archéologie préventive.

Une délibération n'est nécessaire qu'en cas de modification.

### **Demande de subvention de l'Association de Gymnastique de Thoury**

Madame le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'Association de Gymnastique de Thoury.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner suite à cette demande.**

En effet, il n'est pas possible de donner des subventions aux associations hors commune. Trop de demandes seraient faites.

### **Autorisation à Madame le Maire de signer les conventions d'occupation du domaine public avec ENEDIS pour les travaux d'enfouissement de réseaux**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public avec ENEDIS pour les travaux de sécurisation et d'enfouissement de réseaux :**

#### **Chemins ruraux : pose de câbles HTA en souterrain**

- CR 15 dit du Tripot sur 30m
- CR 2 de Boisrenard à la Hiboudière sur 1 345 m
- CR 24 dit du Petit Ménage sur 285 m
- CR 1 dit de la Croix du Tripot sur 595 m
- CR 21 dit du Grand Gué sur 430 m
- CR 30 dit des Renardières sur 720 m

#### **Poses d'armoires et de transformateurs :**

- La Cordellerie cadastré section B 942 (superficie occupée 15m<sup>2</sup>)
- Le Bout du Pont cadastré section B 1 049 (superficie occupée 20 m<sup>2</sup>)

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces dossiers.

### **Local de l'ancienne poste et logement situé 11, Route de Muides**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- Décide de désaffecter le local de l'ancienne poste et de son logement situé 11 Route de Muides afin de pouvoir vendre ce bien.
- Autorise Madame le Maire à entamer les négociations pour la vente de ce bien.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

### **Contrat d'assurance statutaire**

Madame le Maire informe que le Centre de Gestion propose d'adhérer au contrat de groupe d'assurance statutaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas adhérer à ce contrat de groupe.

### ***DÉCISIONS DU MAIRE :***

#### **Vente d'une armoire négative et de deux armoires frigorifiques**

Madame le Maire informe que suite à la fermeture de l'épicerie au local de la Rue des Grillons, il a été procédé à la vente de :

- 2 armoires frigorifiques vendues 800 € l'unité
- 1 armoire négative vendue 400 €

#### **Droits de Prémption Urbains**

Madame le Maire ne préempte pas pour les dossiers suivants :

- Demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise le 9 juillet 2021 par Maître Jean-Blaise TULLIEZ, Notaire à ROUEN (Seine Maritime), pour les parcelles appartenant à Monsieur Franck BLANLOEIL, cadastrées section C 12 et 13.

- Demande de déclaration d'intention d'aliéner transmise le 19 juillet 2021 par Maître Sandra THEVENIN-OLIVEIRA, Notaire à Mer (Loir-et-Cher) pour la parcelle appartenant à Monsieur Jimmy STEMER, cadastrée section C 567.

#### **Achat d'une caravane pour le camping**

Madame le Maire informe de l'achat d'une caravane qui sera mise en location pendant la saison, au camping municipal.

Cette caravane a été achetée pour la somme de 500.00 € à M. et Mme LECOFFRE

Elle sera réglée imputation 2188-9999

### ***INFORMATIONS DIVERSES :***

#### **Assemblée Générale de la Communauté de Communes du Grand Chambord**

Tous les conseillers municipaux sont invités.

Elle aura lieu à MASLIVES le 13 septembre.

Il est possible de faire du covoiturage au départ de la mairie.

La Communauté de Communes met en place « les lundi de la Com-Com ».

Un sujet différent sera abordé à chaque fois.

Les conseillers municipaux qui seront intéressés pourront y participer.

#### **Ecole**

La rentrée des classes s'est très bien passée.

Le SIVOS a équipé les classes des 2 écoles de tableaux numériques, de tablettes, imprimante et appareil photo.

## **Décorations de Noël**

Une réunion pour l'embellissement de la commune, pour les fêtes de Noël est programmée le :  
Vendredi 24 septembre à 19 h 30 à la mairie.

Elle sera pilotée par Madame Florence BOUSSION y participeront :

- Claudette SORIN, Martine ROLANDEAU, Aurore BOIDRON, Sandrine MAURICE, Armelle CLÉMENT, Philippe GRANADOS, Luc MARCHAND.

## **Maisons fleuries**

En raison des conditions climatiques difficiles cette année, les fleurs ayant beaucoup souffert. Il n'y aura pas de lauréats au titre des maisons fleuries.

## **Camping**

Madame le Maire demande qu'un point soit fait au camping, sur les améliorations qui pourraient être apportées (inventaire des chalets, etc...)

Commission de travail :

Mme Claudette SORIN, Mme Aurore BOIDRON, Mme Florence BOUSSION, Mme Martine ROLANDEAU, Mme Armelle CLÉMENT, Mme Sandrine MAURICE.

## **Salon de la Saint-Martin**

Il aura lieu les 6 et 7 novembre.

Pas de vernissage.

## **Amis de l'école**

L'association des Amis de l'Ecole recherche des bénévoles pour la brocante du 31 octobre.


## **Chemins communaux**

M. MARCHAND propose aux membres du conseil municipal de donner leurs disponibilités pour effectuer une visite de la commune (chemins communaux).

La prochaine réunion aura lieu le 29 octobre à 19 h 30

La séance est levée à 21 h 00

Le secrétaire de séance  
Mme Armelle CLÉMENT



Le Maire  
Mme Claudette SORIN

